

DEPARTEMENT DU TARN

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Arrondissement de Castres

**Séance du 19 mars 2025****Commune de  
CAMBOUNET-SUR-LE-SOR**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de CAMBOUNET-SUR-LE-SOR régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain FERNANDEZ, Maire.

Date de convocation : 12 mars 2025

Présents :

FERNANDEZ Sylvain, BANQUET Denis, BAUDOUI Jean, BLATTES Michèle, CADALEN Jean, PADIÉ Monique, ROZÈS Éric, SENDRAL Yannick, THOMASSON Isabelle, TUDORES Céline, VITALI Alexandra.

Représentés : Néant

Absents excusés : ALBOUY Pierre, AURIOL Jean-Baptiste, CAMPS Inès.

Secrétaire de séance : BLATTES Michèle.

Afférents	En exercice	Présents	Pouvoirs
15	14	11	0

**I. NOMINATION par le conseil municipal du secrétaire de séance**

Mme BLATTES Michèle est désignée secrétaire de séance.

**II. APPROBATION du procès-verbal de la séance en date du 04 mars 2025**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

**III. DECISIONS prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation de pouvoir****DECISION N°2025\_01 : signature d'un marché d'assistance à la stratégie financière**

Monsieur le Maire décide :

D'attribuer le marché de service concernant l'assistance à la stratégie financière de la commune, à la société RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES (Rennes). Le contrat d'assistance est conclu du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Il sera ensuite renouvelable tacitement par année civile deux fois sans que sa durée totale ne dépasse trois ans. La redevance annuelle est fixée à 3 300 € HT (3 jours par an d'intervention) soit 3 960 € TTC/an.

**DECISION N°2025 02 : signature d'une convention plateforme Marchés Publics avec l'Association Des Maires du Tarn**

Monsieur le Maire décide :

De signer la nouvelle convention concernant l'utilisation de la plateforme Marchés Publics avec l'Association Des Maires du Tarn. Cette dernière apporte une modification concernant les tarifs appliqués à chaque publication.

Nombre de marchés (sur année calendaire)	Cotisation annuelle	Chaque publication
1 à 5	50 euros	40 euros
6 à 10	100 euros	40 euros
11 et +	150 euros	40 euros

Pour les marchés inférieurs à 40 000 euros HT, il est possible d'effectuer une demande de devis par voie électronique. Le tarif par demande de devis est de 6 euros net.

Pour toute publication, nous devons être équipés d'un certificat de chiffrement et d'authentification AWS, au tarif de 15 euros/an net.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :****DELIBERATIONS****FINANCES LOCALES :**

- Vote des comptes administratifs 2024 de la commune et approbation des comptes de gestion
- Vote des taux d'imposition
- Vote des budgets primitifs année 2025 et affectation des résultats
- Exonérations de TFPB afférentes au zonage de revitalisation rurale
- Demande de fonds de concours Sport

**QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

**IV. FINANCES LOCALES : Vote des comptes administratifs 2024 de la commune et approbation des comptes de gestion****❖ Budget principal**

Monsieur ROZÈS Éric présente les résultats de l'exercice ainsi que les résultats cumulés :

Résultat 2023 reporté de la section investissement	184 055.21
Résultat 2023 reporté de la section fonctionnement	384 482.24
Part affectée à l'investissement exercice 2023	0.00

Résultat de l'exercice 2024 section investissement	-355 096.77
Résultat de l'exercice 2024 section fonctionnement	172 703.75
Résultat de clôture 2024 section investissement (Dépense chap 001)	-171 041.56
Résultat de clôture 2024 section fonctionnement (Recette chap 002)	557 185.99
Restes à réaliser dépenses	325 127.37
Restes à réaliser recettes	337 914.42
Solde restes à réaliser	+ 12 787.05

Vient ensuite la présentation du compte administratif 2024.

**DÉLIBÉRATION N°2025-03-19-08**

**FINANCES LOCALES :**

Budget Principal n°05420 – approbation du compte administratif 2024

Le Maire ayant exposé,

Le compte administratif 2024 budget principal n°05420 s'établit ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-355 096.77 €	172 703.75 €
Résultat reporté (N-1)	184 055.21 €	384 482.24 €
Résultat de clôture	-171 041.56 €	557 185.99 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 07 mars 2025,

Monsieur le Maire, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ROZÈS Éric, adjoint au maire,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- APPROUVE la compte administratif 2024 Budget Principal n°05420,
- CONSTATE l'accord du receveur sur les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives :
  - o Aux reports à nouveaux,
  - o Aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - o Aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- DECLARE les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

VOTE DU CONSEIL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le compte de gestion est ensuite examiné.

**DÉLIBÉRATION N°2025-03-19-07**

**FINANCES LOCALES :**

Budget Principal n°05420 – approbation du compte de gestion 2024

Le Maire ayant exposé,

Le compte de gestion 2024 budget principal n°05420 s'établit ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-355 096.77 €	172 703.75 €
Résultat reporté (N-1)	184 055.21 €	384 482.24 €
Résultat de clôture	-171 041.56 €	557 185.99 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 07 mars 2025,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- APPROUVE le compte de gestion du receveur budget n°05420 Principal
- CONSTATE les indications du compte de gestion relatives :
  - Aux reports à nouveaux,
  - Aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - Aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

VOTE DU CONSEIL

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

❖ **Budget assainissement**

Monsieur ROZÈS Éric présente les résultats de l'exercice ainsi que les résultats cumulés :

Résultat 2023 reporté de la section investissement	22 937.14
Résultat 2023 reporté de la section fonctionnement	31 633.94
Part affectée à l'investissement exercice 2024	0.00
Résultat de l'exercice 2024 section investissement	28 865.25
Résultat de l'exercice 2024 section fonctionnement	20 753.20
Résultat de clôture 2024 section investissement (Recette chap 001)	51 802.39
Résultat de clôture 2024 section fonctionnement (Recette chap 002)	52 387.14
Restes à réaliser dépenses	0,00
Restes à réaliser recettes	0,00

Vient ensuite la présentation du compte administratif 2024.

**DÉLIBÉRATION N°2025-03-19-06**

**FINANCES LOCALES :**

Budget Annexe n°05421 Assainissement – approbation du compte administratif 2024

Le Maire ayant exposé,

Le compte administratif 2024 budget annexe n°05421 Assainissement s'établit ainsi :

	Investissement	Exploitation
Résultat de l'exercice	28 865.25 €	20 753.20 €
Résultat reporté (N-1)	22 937.14 €	31 633.94 €
Résultat de clôture	51 802.39 €	52 387.14 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 07 mars 2025,

Monsieur le Maire, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ROZÈS Éric, adjoint au maire,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- APPROUVE la compte administratif 2024 Budget Annexe n°05421 Assainissement,
- CONSTATE l'accord du receveur sur les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives :
  - Aux reports à nouveaux,
  - Aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - Aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- DECLARE les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

VOTE DU CONSEIL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le compte de gestion est ensuite examiné.

**DÉLIBÉRATION N°2025-03-19-05**

**FINANCES LOCALES :**

Budget Annexe n°05421 Assainissement – approbation du compte de gestion 2024

Le Maire ayant exposé,

Le compte de gestion 2024 budget annexe n°05421 Assainissement s'établit ainsi :

	Investissement	Exploitation
Résultat de l'exercice	28 865.25 €	20 753.20 €
Résultat reporté (N-1)	22 937.14 €	31 633.94 €
Résultat de clôture	51 802.39 €	52 387.14 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 07 mars 2025,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- APPROUVE le compte de gestion du receveur budget n°05421 Assainissement
- CONSTATE les indications du compte de gestion relatives :
  - Aux reports à nouveaux,
  - Aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - Aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

VOTE DU CONSEIL

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### V. FINANCES LOCALES : Affectation des résultats

##### ❖ Budget principal

###### DÉLIBÉRATION N°2025-03-19-01

###### FINANCES LOCALES :

Budget Principal n°05420 – affectation du résultat 2024

Le Maire ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-355 096.77 €	172 703.75 €
Résultat reporté (N-1)	184 055.21 €	384 482.24 €
Résultat de clôture	-171 041.56 €	557 185.99 €
Reste à réaliser (D)	325 127.37 €	0.00 €
Reste à réaliser (R)	337 914.42 €	0.00 €
Besoin de financement	158 254.51 €	
Affectation au 1068	158 254.51 €	
Report au 001 budget N+1	0.00 €	
Report au 002 budget N+1		398 931.48 €

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- DECIDE l'affectation du résultat 2024 tel que présentée

VOTE DU CONSEIL

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

❖ **Budget assainissement**

**DÉLIBÉRATION N°2025-03-19-02**

**FINANCES LOCALES :**

Budget Assainissement n°05421 – affectation du résultat 2024

Le Maire ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	28 865.25 €	20 753.20 €
Résultat reporté (N-1)	22 937.14 €	31 633.94 €
Résultat de clôture	51 802.39 €	52 387.14 €
Reste à réaliser (D)	0.00 €	0.00 €
Reste à réaliser (R)	0.00 €	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €	
Affectation au 1068	0.00 €	
Report au 001 budget N+1	51 802.39 €	
Report au 002 budget N+1		52 387.14 €

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- DECIDE l'affectation du résultat 2024 tel que présentée

VOTE DU CONSEIL

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VI. FINANCES LOCALES : Délibération portant fixation des taux d'imposition pour 2025**

**DÉLIBÉRATION N°2025-03-19-09**

**FINANCES LOCALES :**

Délibération portant fixation des taux d'imposition pour 2025

Le Maire ayant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait fixé les taux des impôts 2024 à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.77 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 52.10 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- DECIDE de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 et de les porter à :
  - TH : 4.72 %
  - TFB : 35.77 %
  - TFPNB : 52.10 %
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

VOTE DU CONSEIL

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VII. FINANCES LOCALES : Vote du budget primitif 2025\_Budget Principal n°05420**

Monsieur ROZÈS Éric présente les prévisions de la section de fonctionnement et rappelle les résultats de clôture de l'exercice.

Les projets d'investissement 2025 sont ensuite proposés et la section d'investissement détaillée.



**DÉLIBÉRATION N°2025-03-19-04****FINANCES LOCALES :**

Budget Principal n°05420 – vote du budget primitif 2025

Le Maire ayant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 07 mars 2025,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,  
Vu la présentation du projet de budget primitif, par chapitre et article en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- ADOPTE le budget primitif – Budget Principal n°05420 au titre de l'exercice 2025, qui s'équilibre en section d'exploitation et d'investissement de la sorte :
  - Section de fonctionnement : 1 416 042.48 €
  - Section d'investissement : 959 829.84 €.

VOTE DU CONSEIL

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VIII. FINANCES LOCALES : Vote du budget primitif 2025\_Budget Assainissement n°05421**

Monsieur ROZÈS Éric rappelle que la redevance d'assainissement reversée à l'agence de l'eau évolue, et qu'elle est maintenant dénommée redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Son tarif variera en fonction des performances des équipements d'assainissement collectif.

Il indique également que le transfert de la compétence assainissement collectif à l'EPCI, n'est plus obligatoire. Toutefois les aides de l'agence de l'eau ne pourront être obtenues que si le transfert a été fait à l'intercommunalité.

Le budget prévisionnel 2025 est présenté.

**DÉLIBÉRATION N°2025-03-19-03****FINANCES LOCALES :**

Budget Annexe n°05421 Assainissement – vote du budget primitif 2025

Le Maire ayant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 07 mars 2025,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,  
Vu la présentation du projet de budget primitif, par chapitre et article en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- ADOPTE le budget primitif – Budget Annexe Assainissement n°05421 au titre de l'exercice 2025, qui s'équilibre en section d'exploitation et d'investissement de la sorte :
  - Section d'exploitation : 109 723.14 €
  - Section d'investissement : 140 029.02 €.

VOTE DU CONSEIL

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **IX. FINANCES LOCALES : Exonérations de TFPB afférentes au zonage de revitalisation rurale**

La commune de Cambounet sur le Sor est classée en zone de revitalisation rurale (ZRR). La loi de finances pour 2025, donne la possibilité aux communes classées en ZRR de voter d'ici le 27 mars 2025, une exonération de TFPB en faveur :

- Des logement acquis et améliorés au moyen d'aide de l'ANAH par des personnes physiques
- Des hôtels, des locaux classés meublés de tourisme ou chambres d'hôtes
- Des immeubles situés en zonage France Ruralités Revitalisation rattachés exclusivement à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de CFE (activité industrielle, commerciale ou artisanale ou professionnelle non commerciale).

N'ayant pas connaissance d'établissement ou logement sur la commune qui pourraient bénéficier de cette exonération, le conseil rejeté la proposition de délibération.

#### **X. FINANCES LOCALES : demande de fonds de concours Sport**

La CCSA a voté un enveloppement de « fonds de concours Sport » pour les communes membres. Ces fonds peuvent être versés lorsque le dossier de demande porte sur :

- La création d'un nouvel équipement et/ou
- L'agrandissement, l'extension, la rénovation ou la mise aux normes d'un bâtiment ou d'un équipement existant et ses annexes, afin de favoriser la pratique d'un sport (la promotion d'un évènement sportif est par exemple exclue).
- L'éclairage des terrains ou des salles de sport,
- Les matériels utiles à la pratique du sport
- Les travaux d'aménagements permettant d'apporter une destination sportive à un bâtiment ou un site

Dans le cadre du projet communal de restauration du préau des vestiaires du foot, il est proposé de déposer une demande de fonds.

**DÉLIBÉRATION N°2025-03-19-10**

**FINANCES LOCALES :**

Demande Fonds de concours Sport

Le Maire ayant exposé,

Vu la loi du 13 août 2004 n°2004-809,

Vu l'article L5214-16 du CGCT concernant les fonds de concours,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Sor et Agout qui prévoit la possibilité d'aides financières auprès des communes membres dans le domaine du sport,

Vu le règlement des aides rédigé par la Communauté de Communes Sor et Agout,

Vu le projet de la commune concernant la restauration des vestiaires du foot,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- DECIDE de solliciter auprès de la communauté de communes Sor et Agout des fonds de concours « Sport »  
Plan de financement prévisionnel « restauration et isolation des vestiaires du foot » :
  - Montant total de l'opération : 17 912.40 € TTC, 14 927.00 € HT
  - Demande de fonds de concours Sport : 7 463.50 € (50%)
  - Autofinancement : 7 463.50 €
  - Total : 14 927.00 €
- D'AUTORISER Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **XI. QUESTIONS DIVERSES**

- City stade

La commission travaux propose aux membres du conseil d'enlever l'armature du city stade. Monsieur CADALEN Jean précise que cet équipement aurait besoin d'un important entretien et que le retirer permettrait de libérer un grand espace pour les manifestations. Monsieur ROZÈS Éric précise que le projet de place publique comportait 3 secteurs dont deux ont été réalisés. Le 3<sup>ème</sup> étant de retirer le city stade afin de valoriser l'espace gagné. Mais dans un 1<sup>er</sup> temps cet espace permettrait de garer des véhicules lors de manifestations.

Madame THOMASSON Isabelle propose, si c'est possible, de conserver le panier de basket. Monsieur le Maire rappelle qu'avant la réalisation de ce city stade, il existait un terrain de tennis.

- Point sur le conseil d'école en date du 11 mars 2025

Madame BLATTES Michèle indique que plusieurs sorties sont prévues d'ici la fin de l'année scolaire. Il a été proposé de réaliser un « banc de l'amitié » dans la cour de récréation. Il s'agit de décorer un banc et l'idée est d'envoyer un message aux autres élèves pour signifier qu'on se sent seul et/ou triste lorsqu'on s'y installe.

Une enveloppe financière pour l'acquisition de 2 ordinateurs a été inscrite au budget de la commune, le corps enseignant propose d'utiliser cette enveloppe pour l'acquisition de tablettes plutôt que d'ordinateurs.

- Bourse aux permis

Comme l'an passé, les élus de la Communauté de Communes Sor et Agout ont validé la reconduction du dispositif "bourses aux permis" pour l'année 2025.

Ce dispositif est une opération qui consiste en la prise en charge, par la Communauté de Communes Sor et Agout, d'une partie du coût d'un permis de conduire pour des jeunes domiciliés sur le territoire et âgés entre 17 et 25 ans, en échange d'une activité bénévole d'intérêt public de 70 heures. La CCSA s'engage à verser la somme de 700 euros. Le reste est à la charge du bénéficiaire.

Les communes membres de la communauté de communes, peuvent si elles le souhaitent, s'intégrer dans cette action aux côtés de la CCSA. Et ainsi venir renforcer l'action et proposer des bourses au permis aux jeunes de leur commune. Cette action complémentaire est à la charge financière de la commune.

La commune de Cambounet sur le Sor a fait partie des communes adhérentes au dispositif en 2023 et 2024. Le conseil municipal souhaite reconduire cette action pour 2025.

- Association HOPE

Cette association propose, à travers l'équithérapie et de nombreux ateliers artistiques, un accompagnement destiné aux femmes qui, après l'annonce de leur cancer, souhaitent se reconstruire émotionnellement et retrouver confiance en elles, au-delà du parcours médical. Une nouvelle antenne de l'association vient d'ouvrir ses portes sur la commune de Cambounet sur le Sor. Il est proposé au conseil de soutenir financièrement cette association. Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 250 €.

**DÉLIBÉRATION N°2025-03-19-11**

**FINANCES LOCALES :**

Attribution de subvention association HOPE

Le Maire ayant exposé,

Vu l'article L2311-7 du CGCT,

Vu la demande de subvention déposée par l'association HOPE,

Considérant que cette association propose, à travers l'équithérapie et de nombreux ateliers artistiques, un accompagnement destiné aux femmes qui, après l'annonce de leur cancer, souhaitent se reconstruire émotionnellement et retrouver confiance en elles, au-delà du parcours médical.,

Considérant qu'une nouvelle antenne de l'association vient d'ouvrir ses portes sur la commune de Cambounet sur le Sor,

Il est proposé au conseil de soutenir financièrement cette association,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- ATTRIBUE à l'association HOPE une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 euros pour l'exercice 2025,
- D'AUTORISER Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

N°

VOTE DU CONSEIL

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Séance levée à 20 h 35

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : à fixer**

Le Maire,

La secrétaire de séance

Sylvain FERNANDEZ

Michèle BLATTES